

## **PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS**

### **Date limite de dépôt de projets**

Veillez prendre note que la prochaine date limite de dépôt de projets est établie au :

**16 juillet 2018**

### **OBJECTIF DU PROGRAMME**

Permettre la réalisation d'interventions ciblées visant à :

- réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion ;
- réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la LADTF (RLRQ, chapitre A 18.1) ;
- maintenir et améliorer un réseau de chemins multiusages sécuritaire pour les divers utilisateurs du territoire ;
- accompagner les initiatives et soutenir l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière.

### **Formulaire de demande d'aide financière**

Pour vos demandes, veuillez utiliser le formulaire disponible sur l'Inforoute de la MRC d'Abitibi-Ouest. [Cliquez ici](#) pour accéder à la section *Programme d'aménagement durable des forêts* sur l'Inforoute.

Vous pouvez également saisir [www.mrcao.qc.ca](http://www.mrcao.qc.ca) dans votre barre d'adresses, puis cliquez sur *Aide financière*. Vous retrouverez sur ce site toute la documentation relative au programme.